

4-2-5 ADAPTATION DES OUTILS DE TRAVAIL (ÉQUIPEMENT, TRANSPORT, MACHINES, INFORMATIQUE)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	3

L'organisme public propose des outils de travail choisis en collaboration avec les personnels concernés et en fonction de leur accessibilité, des besoins réels des personnels et de l'organisme

Objectif : Adapter l'environnement de travail aux besoins physiologiques et psychologiques des personnels (Iso 26000 article 6.4.6.1)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- S'assurer que les outils soient utilisables (adaptation, accessibilité, accompagnement à la prise en main, etc.) et générateurs de travail collaboratif
- Analyser les impacts sur l'organisation du travail et sur les personnels
- Associer les parties prenantes au choix des outils
- Organiser les modalités de mise à disposition des outils
- Inscrire dans le schéma directeur informatique les questions d'adaptation, d'accessibilité et d'accompagnement des utilisateurs

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Nombre de sessions de formations / informations aux outils sur nombre de demandes
- Évaluation immédiate de prise en main et validation régulière de l'acquisition de l'outil
- Existence d'un processus d'intégration des besoins d'évolution
- Établissement et/ou mise à jour du *document unique* [p.3]

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Directions métiers
- Instances représentatives des personnels
- Managers
- Personnels
- RH
- Services informatique / achats/ marchés / logistique

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Responsabilité économique

Responsabilité environnementale

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels [p.3]

 *INRS_guide_conception_lieux_situations_travail_sept2011.pdf*

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail [p.3]

Le travail sur écran - INRS [p.3]

 *guide_adaptations_pedagogiques_juillet2010.pdf*

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

Articles L4121-1 et suivants : obligation de sécurité de résultat (mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs)

WEBOGRAPHIE

document unique : http://www.inrs.fr/htm/evaluation_des_risques_professionnels.html

Le site de l'Assurance maladie sur les risques professionnels :
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail :
[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/\\$File/visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/$File/visu.html)

Le travail sur écran - INRS : http://www.inrs.fr/htm/le_travail_sur_ecran.html